

11 DÉCEMBRE 2025

Démêler les différents types de permis

À L'ATTENTION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN
TOURISME (CQRHT)



4 faits à propos d'Immétis

Un solide réseau de partenaires

Nous sommes partenaires de grandes agences gouvernementales et d'acteurs majeurs de la mobilité internationale.

De hauts standards professionnels

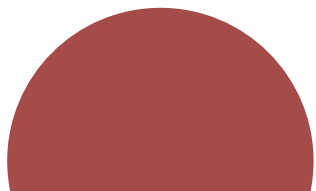
Notre équipe est composée d'avocats membres du Barreau du Québec et de consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) du Collège (CCIC) : la déontologie de la profession à votre service.

Une solide expertise en immigration et mobilité

Notre connaissance approfondie de l'immigration fait d'Immétis un partenaire de choix pour les entreprises confrontées à des enjeux de mobilité.

Une équipe multilingue

Notre équipe multilingue, bilingue français-anglais, peut également vous servir dans dix autres langues.





Me Dylan ALARY

Avocat, Chef de l'équipe juridique
Membre du Barreau du Québec

11 DÉCEMBRE 2025

Comprendre les différents types de permis

SAVOIR LES LIRE ET LES INTERPRÉTER



Deux grands types de permis de travail

Permis de travail fermé

- Lié à un seul et unique employeur durant toute la durée de validité du permis ;
- Lié à un seul et unique emploi ;
- Les conditions d'emploi sont décrites et limitées par le permis.

Permis de travail ouvert

- Permet de travailler pour n'importe quel employeur au Canada ;
- Possibilité de travailler dans tous types d'emplois ;
- Possibilité de changer d'employeur sans obtenir un nouveau permis de travail.

Permis d'études

- Étudiants autorisés à travailler

Distinctions entre les différents permis

Permis de travail fermé

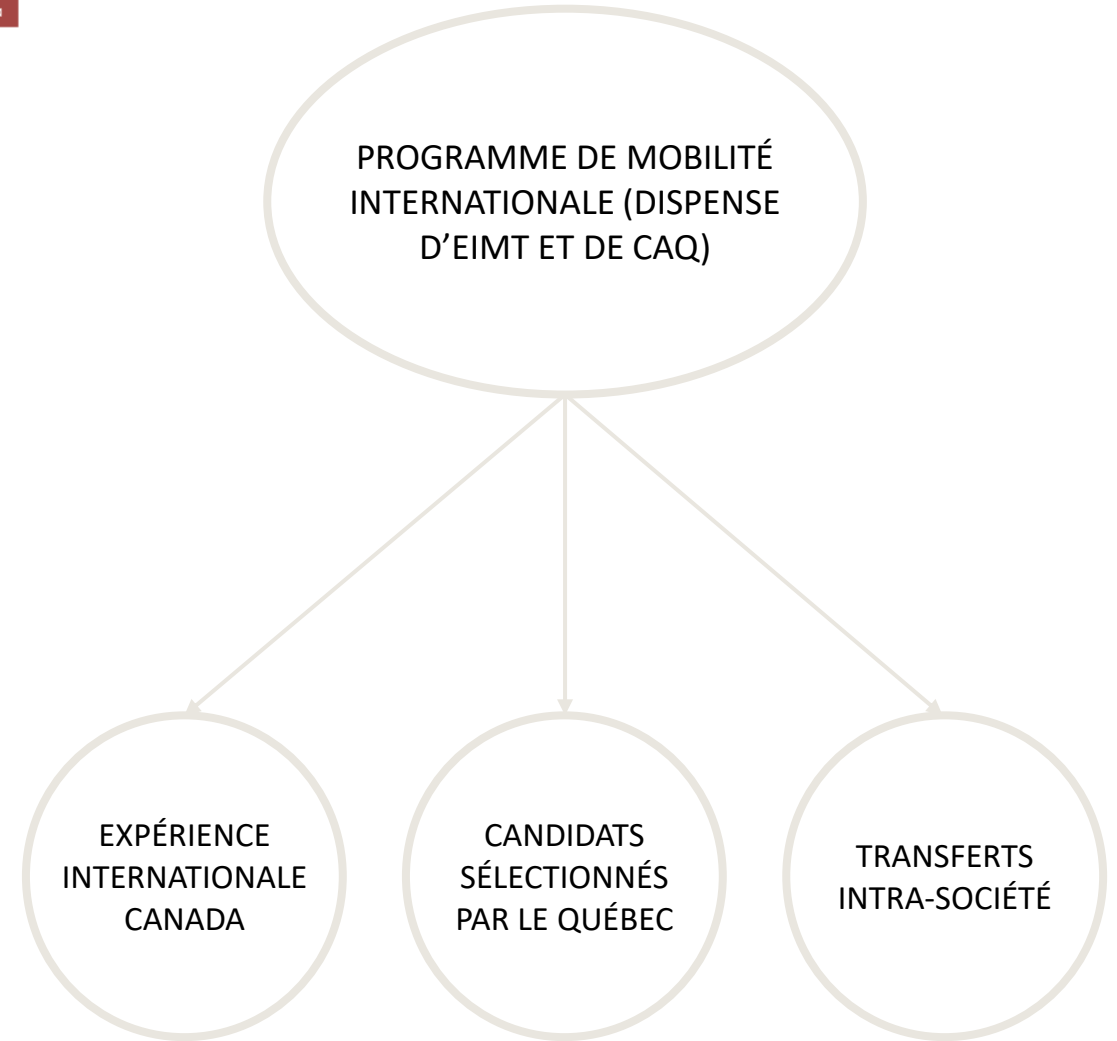
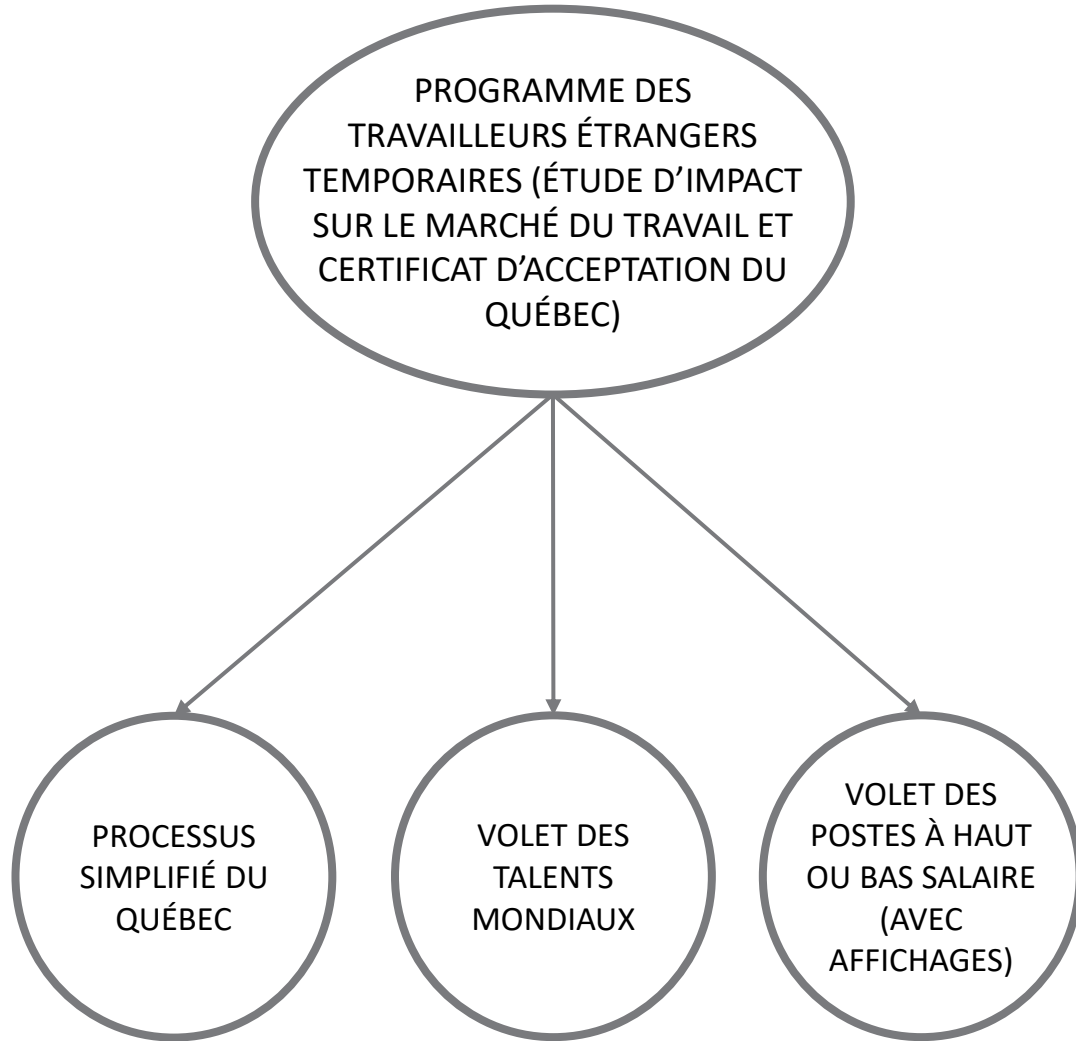
- Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires (PTET) ou Programme de Mobilité Internationale (PMI)
- Jeunes Professionnels - VIE (EIC)
- Stage Coop (International - EIC)

Permis de travail ouvert

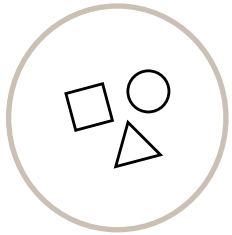
- PVT (EIC)
- Permis de travail post-diplôme
- Permis de travail ouvert conjoint
- Permis de travail ouvert transitoire

Permis d'études

- Étudiants autorisés à travailler
 - Étudiant coop ou stagiaire
 - Hors campus



Les avantages d'une dispense d'EIMT



Des démarches simplifiées

Être dispensé d'EIMT signifie des démarches administratives simplifiées, et moins de demandes, à soumettre.



Des délais plus courts

Selon le programme d'embauche, les délais de traitement d'une EIMT varient de quelques semaines à quelques mois. Sans EIMT, les délais de recrutement d'un travailleur étranger sont automatiquement réduits.



Des démarches moins coûteuses

Les frais pour une demande d'EIMT sont de 1 000 \$ et les frais pour une demande de CAQ sont de 456 \$, qui sont donc économisés dans les cas de dispense d'EIMT.

Différentes options

DU CÔTÉ DE L'EMPLOYEUR

ÉTAPE
1

DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT SUR LE MARCHÉ
DU TRAVAIL (EIMT) ET DE CERTIFICAT
D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ)
AVEC AFFICHAGES

OU

OFFRE D'EMPLOI ÉLECTRONIQUE :
DISPENSE D'EIMT ET DE CAQ

DU CÔTÉ DU CANDIDAT

ÉTAPE
2

DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL

Lire un permis de travail

ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Date Issued/Délivré le: 2023/10/31 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Expiry Date/Date d'expiration: 2026/10/30 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Case Type/Genre de cas: 53
LMIA or Exempt No./N° de l'EIMT ou Dispense: [REDACTED]
Employer/Employeur: IMMÉTIS SERVICES JURIDIQUES INC
Employment Location/Emplacement de l'emploi: MONTRÉAL
Occupation/Profession: [REDACTED]
In Force From/En vigueur le: 2023/10/31 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)

Conditions:

1. PAS AUTORISÉ A EXERCER UN EMPLOI RELIÉ AUX SOINS DES ENFANTS, À L'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE, AU DOMAINE DE LA SANTÉ.
2. DOIT QUITTER LE CANADA AU PLUS TARD LE 2026/10/30
3. INTERDICTION DE FREQUENTER UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE SUIVRE UN COURS THÉORIQUE OU PROFESSIONNEL À MOINS D'AVOIR UNE AUTORISATION.
4. INTERDICTION D'EXERCER UNE PROFESSION AUTRE QUE CELLE INDICUÉE
5. INTERDICTION DE TRAVAILLER POUR UN EMPLOYEUR AUTRE QUE CELUI INDICUÉ
6. INTERDICTION DE TRAVAILLER À UN ENDROIT AUTRE QUE CELUI INDICUÉ
7. NON VALIDE POUR UN EMPLOI DANS UNE ENTREPRISE LIÉE AU COMMERCE DU SEXE COMME LES B

Est lié à un employeur,
un emploi et un lieu
d'emploi

Ne peut pas travailler
pour un autre
employeur, à un autre
poste ou à un autre
lieu

Lire un permis de travail

WORK PERMIT/PERMIS DE TRAVAIL		
CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT		
Family Name/Nom de Famille:	[REDACTED]	
Given Name(s)/Prénom(s):	[REDACTED]	
Date of Birth/Date de naissance:	[REDACTED] (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)	
Sex/Sexe:	Female / Féminin	
Country of Birth/Pays de naissance:	France / France	
Country of Citizenship/Citoyen de:	[REDACTED]	
Travel Doc. No./N° du document de voyage:	[REDACTED] PASSEPORT	
ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Date Issued/Délivré le:	2024/12/21	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Expiry Date/Date d'expiration:	2027/12/21	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Case Type/Genre de cas:	20	
LMA or Exempt No./N° de l'EIMT ou Dispense:		
Employer/Employeur:	OPEN/OUVERT	
Employment Location/Emplacement de l'emploi:	Unknown/Inconnu	
Occupation/Profession:	OPEN/OUVERT	
In Force From/En vigueur le:	2024/12/21	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Conditions:		
1. MUST LEAVE CANADA BY 2027/12/21		
1. DOIT QUITTER LE CANADA AU PLUS TARD LE 2027/12/21		
2. UNLESS AUTHORIZED, PROHIBITED FROM ATTENDING ANY EDUCATIONAL INSTITUTION, OR TAKING ANY ACADEMIC, PROFESSIONAL OR VOCATIONAL TRAINING COURSE.		
2. INTERDICTION DE FREQUENTER UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE SUIVRE UN COURS THÉORIQUE OU PROFESSIONNEL À MOINS D'AVOIR UNE AUTORISATION.		
3. NOT VALID FOR EMPLOYMENT IN BUSINESSES RELATED TO THE SEX TRADE SUCH AS STRIP CLUBS, MASSAGE PARLOURS OR ESCORT SERVICES.		
3. NON VALIDE POUR UN EMPLOI DANS UNE ENTREPRISE LIÉE AU COMMERCE DU SEXE COMME LES BARS DE DANSEUSES NUES, LES SALONS DE MASSAGE OU LES SERVICES D'ESCORTE.		

Aucune restriction
pour occuper un
emploi

Lire un permis de travail

WORK PERMIT/PERMIS DE TRAVAIL		
CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT		
Family Name/Nom de Famille:	[REDACTED]	
Given Name(s)/Prénom(s):	[REDACTED]	
Date of Birth/Date de naissance:	[REDACTED] /mm/dd - aaaa/mm/jj	
Sex/Sexe:	MALE / MASCULIN	
Country of Birth/Pays de naissance:	MEXICO / MEXIQUE	
Country of Citizenship/Citoyen de:	FRANCE / FRANCE	
Travel Doc. No./N° du document de voyage:	[REDACTED] PASSEPORT	
ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Date Issued/Délivré le:	2025/08/23	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Expiry Date/Date d'expiration:	2027/05/02	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Case Type/Genre de cas:	59	
LMIA or Exempt No./N° de l'EIMT ou Dispense:	CÉGEP DE DRUMMONDVILLE	
Employer/Employeur:	Drummondville/Drummondville	
Employment Location/Emplacement de l'emploi:	Open / Ouvert	
Occupation/Profession:	Open / Ouvert	
In Force From/En vigueur le:	2025/08/23	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Conditions:		
1. NOT AUTHORIZED TO WORK IN CHILDCARE, PRIMARY/SECONDARY SCHOOL TEACHING, HEALTH SERVICE FIELD OCCUPATIONS.		
1. PAS AUTORISÉ À EXERCER UN EMPLOI RELIÉ AUX SOINS DES ENFANTS, À L'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE, AU DOMAINE DE LA SANTÉ.		
2. MUST LEAVE CANADA BY 2027/05/02		
2. DOIT QUITTER LE CANADA AU PLUS TARD LE 2027/05/02		
3. NOT VALID FOR EMPLOYMENT IN BUSINESSES RELATED TO THE SEX TRADE SUCH AS STRIP CLUBS, MASSAGE PARLOURS OR ESCORT SERVICES.		
3. NON VALIDE POUR UN EMPLOI DANS UNE ENTREPRISE LIÉE AU COMMERCE DU SEXE COMME LES BARS DE DANSEUSES NUES, LES SALONS DE MASSAGE OU LES SERVICES D'ESCORTE.		
4. MAY ACCEPT EMPLOYMENT ON OR OFF CAMPUS IF MEETING ELIGIBILITY CRITERIA AS PER R186(F), (V) OR (W). MUST CEASE WORKING IF NO LONGER MEETING THESE CRITERIA.		
4. PEUT ACCEPTER UN EMPLOI SUR LE CAMPUS OU HORS DU CAMPUS DE L'ÉTABLISSEMENT OÙ IL EST INSCRIT S'IL RESPECTE LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PRÉVUS AU R186(F), (V) OU (W). DOIT CESSER DE TRAVAILLER S'IL NE RESPECTE PLUS CES CRITÈRES		
Remarks/Observations:		
EMPLOYMENT PRACTICUM CANNOT FORM MORE THAN 50% OF THE TOTAL PROGRAM OF STUDY. AUTHORIZED TO UNDERTAKE EMPLOYMENT WHICH FORMS INTEGRAL PART OF STUDIES AS CERTIFIED BY THE INSTITUTION.		
L'EMPLOI NE PEUT CONSTITUER PLUS DE 50 % DE LA DURÉE TOTALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES. AUTORISÉ À TRAVAILLER - L'EMPLOI FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PROGRAMME D'ÉTUDES COMME ATTESTÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.		
PERM		

Est lié à un établissement d'enseignement

Mention d'un emploi lié au programme d'études (stage). Ne permet pas d'occuper un autre emploi

Lire un permis d'études

STUDY PERMIT/PERMIS D'ÉTUDES		
CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT		
Family Name/Nom de Famille:	[REDACTED]	
Given Name(s)/Prénom(s):	[REDACTED]	
Date of Birth/Date de naissance:	[REDACTED] (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)	
Sex/Sexe:	FÉMININ	[REDACTED]
Country of Birth/Pays de naissance:	GABON	
Country of Citizenship/Citoyen de:	GABON	
Travel Doc No./N° du document de voyage:	[REDACTED]	PASSEPORT
ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Date Issued/Délivré le:	2024/09/04	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Expiry Date/Date d'expiration:	2025/09/30	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Case Type/Genre de cas:	30	
Institution Name/Nom de l'institution:	ÉTABLIS. ENSEIGNE. DESIGN - QC	
Field of Study/Domaine d'études:	AUTRE	
In Force From/En vigueur le:	2024/09/04	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Conditions:		
1. DOIT QUITTER LE CANADA AU PLUS TARD LE 2025/09/30		
Remarks/Observations:		
A30(2)MINOR-AUTHORIZED TO STUDY AT PRE-SCHOOL, PRIMARY, AND/OR SECONDARY LEVEL. /L30(2) MINEUR – AUTORISÉ À ÉTUDIER AU NIVEAU PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET/OU SECONDAIRE.		

N'est pas autorisé à
travailler pendant ses
études

Lire un permis d'études

STUDY PERMIT/PERMIS D'ÉTUDES		
CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT		
Family Name/Nom de Famille:	[REDACTED]	
Given Name(s)/Prénom(s):	[REDACTED]	
Date of Birth/Date de naissance:	[REDACTED]	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Sex/Sexe:	FEMININ	
Country of Birth/Pays de naissance:	FRANCE	
Country of Citizenship/Citoyen de:	FRANCE	
Travel Doc No./N° du document de voyage:	[REDACTED]	PASSEPORT
ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Date Issued/Délivré le:	2024/12/16	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Expiry Date/Date d'expiration:	2025/11/30	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Case Type/Genre de cas:	30	
Institution Name/Nom de l'institution:	ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	
Field of Study/Domaine d'études:	AUTRE	
Level of Study/Niveau d'étude:	UNIVERSITY - MASTER'S DEG. / UNIVERSITÉ - MAÎTRISE	
In Force From/En vigueur le:	2024/12/16	(yyyy/mm/dd - aaaa/mm/jj)
Conditions:		
1. PAS AUTORISÉ À EXERCER UN EMPLOI RELIÉ AUX SOINS DES ENFANTS, À L'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE, AU DOMAINE DE LA SANTÉ.		
2. DOIT QUITTER LE CANADA AU PLUS TARD LE 2025/11/30		
3. NON VALIDE POUR UN EMPLOI DANS UNE ENTREPRISE LIÉE AU COMMERCE DU SEXE COMME LES BARS DE DANSEUSES NUES, LES SALONS DE MASSAGE OU LES SERVICES D'ESCORTE.		
4. PEUT ACCEPTER UN EMPLOI SUR LE CAMPUS OU HORS DU CAMPUS DE L'ÉTABLISSEMENT OÙ IL EST INSCRIT S'IL RESPECTE LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PRÉVUS AU R186F), V) OU W). DOIT CESSER DE TRAVAILLER S'IL NE RESPECTE PLUS CES CRITÈRES		
Remarks/Observations:		

Est autorisé à travailler pendant ses études

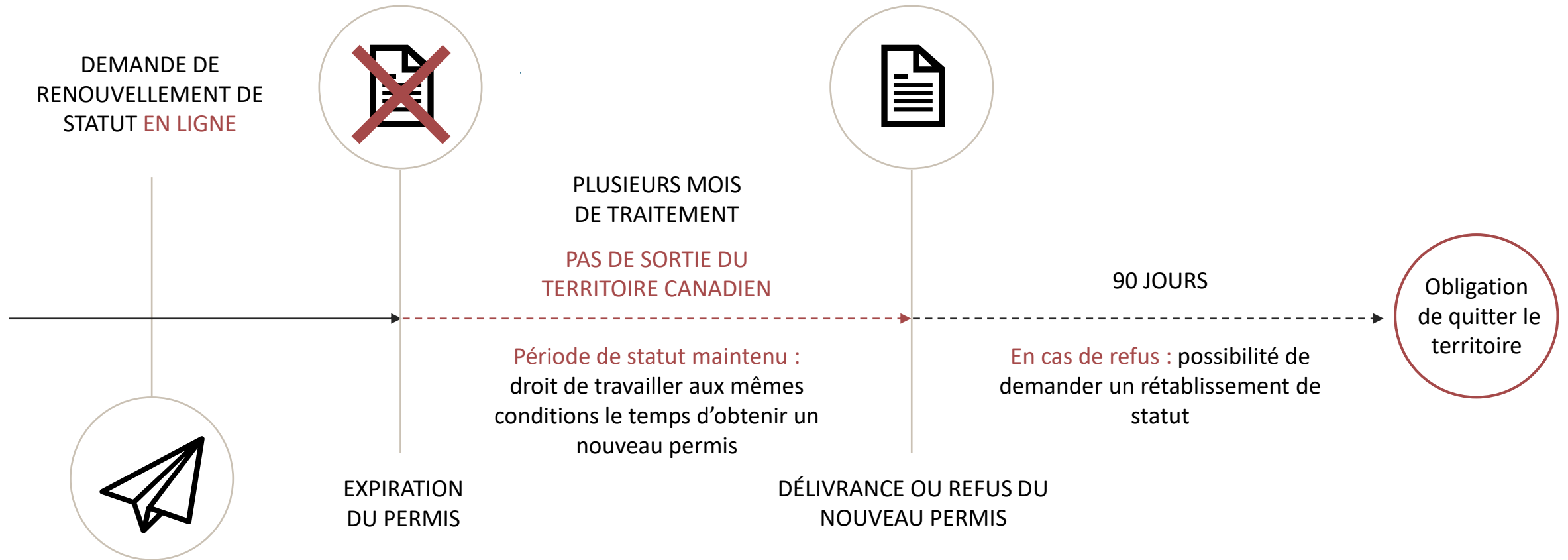
Spécificité pour les étudiants

Certains étudiants étrangers sont autorisés à travailler hors campus, à raison de 24 h/semaine pendant les périodes scolaires et à temps plein pendant les périodes de vacances scolaires.

Afin de bénéficier de ce droit de travailler, ils doivent être inscrits dans leur établissement d'enseignement et suivre activement leurs cours.

Si un étudiant arrête ou finit ses études, il ne peut plus travailler au Canada sauf exception (ex. Soumission d'un permis de travail post-diplôme après la fin du programme).

Le statut maintenu et le rétablissement de statut



Lettre d'IRCC sur le statut conservé

Lorsque l'on demande une prolongation de permis de travail, IRCC peut générer une lettre confirmant le statut conservé avec une date d'expiration. **La date ne représente pas une fin du statut conservé, mais représente une norme de service qu'IRCC se fixe.**

Si la demande est toujours en traitement, les travailleurs peuvent continuer à travailler après cette date tant qu'ils ne quittent pas le Canada.

11 DÉCEMBRE 2025

Obligations de conformité pour les employeurs de travailleurs étrangers

QUELLES SONT LES GRANDES OBLIGATIONS AUXQUELLES SONT SOUMIS LES
EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES ?



Un statut valide

Tout employeur de travailleurs étrangers temporaires doit s'assurer que les travailleurs à son embauche disposent d'un statut légal valide pour travailler au Canada : permis de travail, permis d'études avec possibilité d'exercer un emploi, résidence permanente, exemption de permis de travail, statut maintenu... et doit détenir la preuve de son statut, transmise par le travailleur.

L'employeur peut pour cela demander : une copie d'un document d'identité et du document d'immigration du travailleur, une preuve de son statut conservé, une preuve qu'il suit activement ses études...

Y compris pour un stage ou un essai !

Cette obligation est valable, y compris dans le cadre d'un stage de courte durée, ou d'un essai. Aucune situation ne permet à un ressortissant étranger d'exercer un emploi sans statut d'immigration adéquat.

Copie des permis

Tout employeur doit détenir une copie à jour du statut d'immigration de chacun de ses travailleurs (ou étudiants) étrangers. Cette dernière doit être demandée au travailleur à son entrée en poste, et conservée à son dossier, en prêtant une attention particulière à la date d'expiration du statut.

Les obligations de l'employeur au travailleur

Les mêmes obligations qu'un Canadien ou qu'un résident permanent !

En matière de droit du travail, les mêmes obligations s'appliquent pour un travailleur étranger que pour un Canadien ou un résident permanent.

Pour les **permis de travail fermés** spécifiquement :

- Que les conditions d'emploi déclarées aux autorités demeurent **offertes, maintenues et inchangées**

Clause de restriction pour les permis de travail fermés :

- Dès lors qu'un employeur reçoit une copie du permis — de travail ou d'études — du travailleur étranger, il convient de vérifier qu'il ne contient pas d'erreur ni de clause restrictive l'empêchant d'exercer son emploi.
 - Par exemple : le lieu d'emploi renseigné est différent de celui dans lequel le travailleur doit exercer

Travailleurs en permis fermés

Est-il possible de modifier les conditions de travail du travailleur étranger ?
De l'affecter à un autre site ou lieu de travail ? De le promouvoir ?

Focus sur les augmentations annuelles

En accord avec les conditions d'emploi déclarées aux autorités, il est possible de prévoir des augmentations annuelles pour les travailleurs étrangers temporaires. Toutefois, ces dernières doivent être en accord avec les politiques de votre entreprise et/ou le contexte économique.

Pour l'année 2025, Service Canada recommande des augmentations annuelles autour de 2-2.5 % pour les travailleurs sous EIMT.

11 DÉCEMBRE 2025

Le processus de renouvellement des permis

ANTICIPER LES DÉMARCHES À EFFECTUER



Lesquels sont renouvelables ?

Permis de travail fermé

- Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires (PTET) - **renouvelable sous certaines conditions**
- Programme de mobilité internationale (PMI) - **renouvelable sous certaines conditions**
- Jeunes Professionnels – VIE – Stage Coop (EIC) - **généralement non renouvelable**

Permis de travail ouvert

- PVT (EIC) - **non renouvelable**
- Permis de travail post-diplôme - **non renouvelable**
- Permis de travail ouvert conjoint - **renouvelable sous certaines conditions**
- Permis de travail ouvert transitoire - **renouvelable sous certaines conditions**

Permis d'études

- Étudiants autorisés à travailler
 - Étudiant coop ou stagiaire
 - Hors campus

Le transfert vers un contrat local

Pour EIC et le post-diplôme, le transfert vers un contrat local implique de passer par un autre programme d'immigration.

À anticiper :

- Entamer les démarches pour l'obtention d'un nouveau permis de travail minimalement **huit mois** avant l'expiration du permis initial;
- Point de vigilance : les permis non-renouvelables.
 - Au Québec, une EIMT/CAQ est généralement requise pour l'obtention d'un nouveau permis de travail.
- En matière de droit du travail : s'assurer de respecter les conditions relatives aux différents permis.

Attention aux postes à bas salaire :

- Les emplois considérés comme à «bas salaire» ne peuvent actuellement pas prétendre à l'obtention d'un permis de travail soumis à une EIMT/CAQ dans les Régions Métropolitaines de Recensement où le taux de chômage est supérieur à 6,00 % (par exemple, sous 34,62 \$/heure au Québec).

11 DÉCEMBRE 2025

Les annonces importantes en matière d'immigration depuis l'été 2024

LES FAITS SAILLANTS À RETENIR EN PRÉVISION DES EMBAUCHES ET
RENOUVELLEMENTS DE PERMIS



Principales mesures entrées en vigueur depuis l'été 2024

Augmentation du
salaire médian

Gel du traitement des EIMT
pour les postes à bas salaires dans
les régions ayant un taux de
chômage supérieur à 6,00 %

Restrictions sur les
critères d'accès aux permis de
travail pour les conjoints

Abolition
de deux programmes
d'accès à la résidence
permanente au Québec

Plafond de 10%
du nombre de travailleurs
étrangers temporaires
des postes à bas salaires

Limitations de
la possibilité de
demander un permis de
travail post-diplôme

Réduction du
nombre de professions
éligibles au processus
simplifié du Québec

Concrètement, le renouvellement avec les mesures

Pour des postes rémunérés au-delà de 34,62 \$/heure :

- Aucun changement (attention à l'obligation d'affichage en parallèle)

Pour des postes rémunérés en deçà de 34,62 \$/heure :

- Si le poste se situe dans une RMR où le taux de chômage est supérieur à 6,00 % — comme Montréal ou Gatineau par exemple — (sauf secteurs exemptés), la demande d'EIMT ne sera pas traitée
- Nouvelles embauches : considérer des programmes alternatifs comme Expérience Internationale Canada (ex. PVT, Jeune Professionnel...) ou les accords de libre-échange, pour les candidats éligibles
- Renouvellements : augmentation de la rémunération du travailleur — attention aux enjeux d'équité salariale
- **Si le poste se situe dans une RMR où le taux de chômage est inférieur à 6,00 % — comme Québec, Trois-Rivières ou Sherbrooke par exemple — la durée maximale du permis pouvant être obtenue est de 12 mois**
- Induit de devoir entamer les démarches de renouvellement du permis très rapidement.

Vos questions ?
Merci !

Employeurs de travailleurs étrangers : enjeux de conformité

Ce webinaire vise à fournir de l'information générale en matière d'immigration, à en vulgariser les termes, et ne peut être en aucun cas considéré comme un avis juridique.

Les informations données sont à jour en date du 11 décembre 2025, et sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

Pour obtenir un avis juridique complet, veuillez contacter nos professionnels.



Lexique immigration - Fédéral

IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

ASFC : Agence des Services Frontaliers du Canada

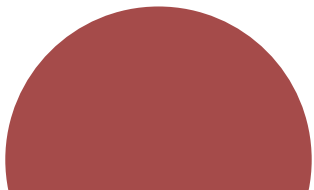
EDSC : Emploi et Développement Social Canada (Service Canada)

PTET : Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires

PMI : Programme de Mobilité Internationale

EIMT : Étude d'Impact sur le Marché du Travail

RMR : Région Métropolitaine de Recensement



Lexique immigration - Fédéral

PT/PTF/PTO : Permis de travail/Permis de travail fermé/Permis de travail ouvert

EIC : Expérience Internationale Canada

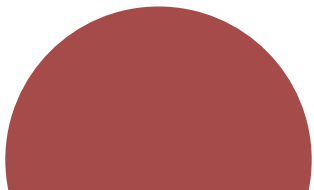
- **PVT/JP/VIE**: Permis Vacances-Travail/Permis Jeune professionnel/Volontariat International en Entreprise

PE : Permis d'études

FV : Fiche du visiteur

VRT : Visa de résident temporaire (Visa de visiteur)

RP : Résidence permanente



Liens utiles — Fédéral

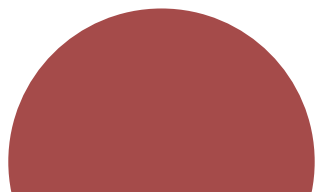
Présenter une demande de permis de travail depuis le Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis-travail/presenter-demande.html>

Délais de traitement (IRCC) : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>

Informations sur le statut conservé : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/prolongez-modifiez/apres-demande.html>

Salaire médian EIMT : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etangers/salaire-moyen.html>

Critères fédéraux de refus de traitement d'une demande d'EIMT : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etangers/refus.html>



Lexique immigration - Provincial

MIFI : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

CAQ : Certificat d'Acceptation du Québec

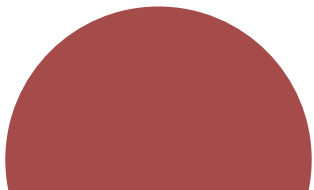
CSQ : Certificat de Sélection du Québec

PEQ : Programme de l'Expérience Québécoise

PSTQ : Programme de Sélection des Travailleurs Qualifiés

OEV : Offre d'Emploi Validée

ARRIMA : Plateforme du MIFI pour la soumission des demandes en ligne



Liens utiles — Provincial

Professions en traitement simplifié au Québec : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/administrer-gerer/embauche-gestion-personnel/recruter/embaucher-immigrant/embaucher-travailleur-etrangetemporaire/traitement-simplifie/liste-professions-admissibles>

Grille des salaires 2024 pour les demandes d'EIMT au Québec : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/formulaires/fr/Embaucher un travailleur temporaire/Guide Salaires par professions Edition 2024.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/formulaires/fr/Embaucher_un_travailleur_temporaire/Guide_Salaires_par_professions_Edition_2024.pdf)

Critères provinciaux de refus de traitement d'une demande d'EIMT : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/administrer-gerer/embauche-gestion-personnel/recruter/embaucher-immigrant/embaucher-travailleur-etrangetemporaire/comprendre-autorisations>

Critères du PSTQ : <https://www.quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-selection-travailleurs-qualifies/exigences>

